

Le 18 mai 1948, la réponse du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme paraît sans ambages : il s'agit d'une « construction provisoire indispensable aux travaux poursuivis par le Haut Commissariat à l'Énergie Atomique et qui disparaîtra dès que l'installation définitive du centre de recherche sera effectuée sur le plateau de Saclay ».

Dans les faits, le CEA va s'établir définitivement dans le Fort de Châtillon pour finaliser des recherches alors considérées comme une priorité nationale. D'ailleurs, dès décembre 1948, la première pile atomique française va diverger dans le « hangar métallique ».

Connu aujourd'hui sous le nom de « bâtiment de la pile Zoé », il peut être visité lors de journées portes ouvertes.

L'Archive de la Quinzaine n° 233
Du lundi 27 mai au samedi 8 juin 2013:
Une vue depuis la route du Panorama
(années 1960?)

Les Archives municipales vous accueillent (le mardi de 13h30 à 18h00 / Le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / le jeudi de 9h30 à 12h30/ Le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous).

David DESCATOIRE Tel. 01 41 13 21 12

documentation@fontenay-aux-roses.fr

Adresse : 75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès
92260 Fontenay-aux-Roses

Retrouvez les Archives municipales sur

<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

(des centaines de cartes postales, une histoire de la Ville, toutes les publications historiques, des films tournés dans les années 1950 et 1960, la lettre hebdomadaire des Archives, des bases de données...).

VILLE DE
FONTENAY

L'Archive de la Quinzaine¹ n°232

Du lundi 13 mai au samedi 25 mai 2013

La construction inesthétique du CEA
(1948)

Durant les premiers mois de l'année 1948, un bras de fer s'engage entre le Maire de Fontenay et le Commissariat à l'Énergie Atomique.

Installé depuis avril 1946 dans l'enceinte du Fort de Châtillon, ce nouvel organisme de recherche compte déjà plus de 150 personnes. Des chalets, importés d'Allemagne dans le cadre des réparations de guerre, ont été installés sur le glacis du Fort. Cette opération, effectuée sans permis de construire, avait déjà été signalée au Préfet par le Maire Maurice Dolivet dans les premières semaines de 1948.

En avril, l'élu fontenaisien reprend la plume, cette fois-ci pour dénoncer, non sans humour, l'édification d'un hangar métallique (2 O 229) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

27 avril

8.

Le Maire de Fontenay-aux-Roses,
à Monsieur le Préfet de la Seine,
Direction des Services
d'Architecture et d'Urbanisme
98, quai de la Rapée



P A R I S.

Monsieur le Préfet,

Je me permets d'attirer votre particulière attention sur les agissements du Commissariat à l'Energie Atomique qui paraît tout ignorer du règlement relatif au Permis de Construire aussi bien que du programme de la zone résidentielle du Fort de Châtillon sis sur le territoire de ma commune. Au sommet du Fort, c'est-à-dire au sommet du pays essentiellement résidentiel, de Fontenay-aux-Roses, visible de tous les points du territoire et, en particulier, de la Mairie même, un hangar métallique vient d'être monté avec une rapidité qui fait honneur à la construction préfabriquée, mais qui déshonore irrémédiablement un site où le Département avait dépensé beaucoup d'argent en expropriations afin de transformer la zone militaire du Fort en futur espace libre planté.

N'avait-il pas été convenu, dans la séance du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne du 22 juillet 1947 que l'ensemble des constructions destinées au personnel aurait l'aspect d'un parc au milieu duquel seraient disséminés les chalets et ainsi que les constructions éventuelles à l'intérieur du Fort ne devraient pas être visibles de l'extérieur ?

Je me fais auprès de vous l'interprète de nombreux Fontenaysiens qui protestent contre cette construction inesthétique et indésirable en faisant observer qu'il est impossible d'imposer des règles strictes de zoning et des servitudes sévères à tous les habitants si un service d'Etat se permet d'être au-dessus des lois et de violer aussi scandaleusement les règlements

Je viens donc au nom de toute la population vous prier de bien vouloir intervenir de toute votre haute autorité auprès du Commissariat à l'Energie Atomique pour que ce hangar soit aussi rapidement démonté qu'il a été monté, ce qui démontrera à chacun que la loi, dans notre France démocratique, est encore la même pour tous.

Le Maire,